



*Association Syndicale des Propriétaires du Domaine de Grandchamp  
Autorisée par Arrêté Préfectoral du 20 Juin 1929*

## **NOTE D'INFO N° 14 – FÉVRIER 2014**

### **Procédure d'utilisation**

### **des nouvelles bornes de fermeture de l'allée du Bas-Perruchet**

Les bornes escamotables de l'allée du Bas-Perruchet ont été remplacées.

Elles seront mises en service vendredi 14 février 2014, avec un nouveau système de boucle magnétique pour améliorer la sécurité.

Le fonctionnement est le suivant :

1. L'avant du véhicule doit **chevaucher** le rectangle des boucles magnétiques matérialisé par un rectangle jaune sur la chaussée
2. Actionner la télécommande
3. Le feu rouge passera au jaune clignotant et les bornes s'escamoteront.

Note : Deux véhicules ne doivent pas passer l'un derrière l'autre.

**Le Syndicat**